

**PROCES-VERBAL du Conseil Municipal
du MARDI 12 Mars 2019 à 20 H**

Sur convocation en date du 5 mars 2019 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 12 mars 2019 à 20 heures dans la salle du Conseil, pour traiter l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 5 février 2019
- Débat d'Orientation Budgétaire DOB
- Demandes de subventions exceptionnelles pour les projets de sorties de classes des écoles maternelle et élémentaire
- Choix du prestataire pour le bulletin municipal 2019
- Récupération de la part salariale de la RAFP due par les enseignants au titre de l'année 2018
- Proposition de contrat d'entretien : cloches, horloge et paratonnerre de l'église
- Fixation de l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur
- Proposition de mise en place de l'appli « panneapocket »
- Tableau général des amortissements de la commune
- Approbation du rapport de la CLETC relatif à l'évaluation des charges liées au transfert de la compétence GEMAPI et fixation des attributions de compensation définitives de la CCGVM
- Informations et questions diverses

PRESENTS : Barbara NAVEAU, Maryline LAFOREST, Dominique CHAUDRÉ, Antoine CHIQUET, Christiane BOUTHORS, Bernard ROUSSEAU, Anne LASSALLE, Marie-Christine ANDRY, François LOURDELET, Marie PANIGAI, Michel TELLIER, Benoît BERNARD, Corinne ATHANASE.

ABSENTS ayant donné POUVOIRS : Jean-Louis BRIZARD à Barbara NAVEAU, Patrice VELTZ à Michel TELLIER, Odile CUGNART à Dominique CHAUDRE, Béatrice VAUTRAIN à Maryline LAFOREST, Roger PIERRON à Antoine CHIQUET

ABSENTS EXCUSÉS : /

ABSENTS NON EXCUSÉS : /

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Christiane BOUTHORS a été nommée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h et constate que le quorum est atteint avec 13 Conseillers Municipaux présents sur 18 en exercice.

Les Conseillers Municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Approbation du PV de la séance du 5 février 2019 :

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 février 2019, Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le procès-verbal qui est contresigné par l'ensemble des membres présents à cette séance.*

DELIBERATIONS

D.2019.09 : Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Mme le Maire rappelle que le DOB n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3500 habitants mais fortement recommandé. Dans ce cas il doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. Il permet une mise en perspective de l'évolution des données financières et fiscales de 2015 à 2018 et de présenter les grandes tendances du budget primitif 2019. Travaillé lors de la commission des finances du mardi 5 mars 2019, il est présenté sous forme de power point monté par le service administratif de la mairie.

L'exposé du dossier entendu, le conseil municipal, prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

D.2019.10 : Demandes de subventions exceptionnelles pour les projets de sorties de classes des écoles maternelle et élémentaire

Mme LAFOREST, Adjointe à l'Enfance, présente à l'assemblée les différents projets de sorties culturelles formulés par les enseignants des écoles maternelle et élémentaire de DIZY et les demandes de subventions exceptionnelles s'y rattachant.

Elle propose aux membres du conseil municipal de se rapporter au tableau récapitulatif ci-dessous :

Tableau récapitulatif des projets culturels 2019 et demandes de subventions des écoles maternelle et élémentaire de DIZY s'y rapportant :

Classes concernées	Nombre d'enfants concernés	Date	Descriptif du Projet	Transport	Coût global du Projet	Coût estimé par enfant	Proposition de la Commission Enfance
ÉCOLE MATERNELLE							
Toute l'école	40 élèves	04/07/2019	Visite et activités à la ferme d'Argile à Passavant-en-Argonne (51800)	Régie de transport de la CCGVM	560 €	14 €	Prise en charge municipale à 100 %
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE							
Toute l'école	81 élèves + 11 adultes	18/01/2019	Cirque Éducatif de Reims (51)	Régie CCGVM	481.50 €	5,95 €	Prise en charge municipale à 100 %
CP	16 élèves	18/10/2018 10/12/2018 25/02/2019 29/04/2019	Journée « Éducation du territoire » à Pourcy - PNR (51)	Régie CCGVM	735 € (- 600€ pris en charge par l'agence de l'eau) Reste à charge : 135€	8,44 €	Prise en charge municipale à 100 %
CP	16 élèves	mai/juin 2019	Bateau Champagne Vallée (51)	Régie CCGVM	158,10 €	9,89 €	Prise en charge municipale à 100 %
CE1	22 élèves	mai-juin/2019	Visite guidée du Palais du Tau et du Planétarium à Reims (51)	Régie CCGVM	112 €	5,10 €	Prise en charge municipale à 100 %
CE2(18) / CM1(4) et CM1(4) / CM2(18)	22 élèves + 22 élèves = 44 élèves	mai-juin/2019	Séjour de 2 jours à Paris	VTO Voyages	7260 €	165 € partagés entre familles et coop scolaire et municipalité ?	Prise en charge municipale en attente

Récapitulatif des coûts estimés par enfant, par classe et par école :

1) Maternelle : 14€/enfant x 40 élèves soit 560 €.

Mme LAFOREST rappelle aux membres présents la tenue du conte « Loup and C° » à la médiathèque le 26 mars prochain, d'une valeur de 300€ à l'attention des enfants de l'école maternelle (petits), de la crèche (grands) et des enfants gardés par les assistantes maternelles de Dizy et environ – y compris le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) situé à AY.

2) Élémentaire :

- **CP : 5,95€ + 8,44€ + 9,89€ = 24,28€/enfant x 16 élèves soit 388,48 €.**
- **CE1 : 5,95€ + 5,10€ = 11,05€/enfant x 22 élèves = 243,10 €.**
- **CE2/CM1/CM2 : 5,95€/enfant + projet en attente.**

Après étude des dossiers, les membres de la Commission Enfance proposent au conseil municipal d'inscrire les dépenses au DOB, et ce, comme stipulé dans le tableau récapitulatif des projets culturels 2019 et demandes de subventions des écoles maternelle et élémentaire de DIZY s'y rapportant ci-dessus.

D'autre part, au vu de la réponse de la Commission Enfance concernant la prise en charge partielle du coût du projet « séjour de 2 jours à Paris » des classes de Mme LAURENT (22 élèves de CE2/CM1) et de Mr PIERROT (22 élèves de CM1/CM2) soit au total 44 élèves de 3 niveaux différents, Mme LAFOREST a, comme prévu, rencontré les enseignants concernés à l'école élémentaire pour évoquer le sujet. Une réflexion de leur part est en cours.

Pour finir, Mme LAFOREST informe le conseil municipal que les membres de la Commission Enfance s'interrogent sur la meilleure manière d'octroyer les subventions aux écoles. En effet, ne serait-il pas pertinent de reprendre le mode de fonctionnement d'attribution de subvention utilisé avant la mise en place des NAP en septembre 2014 et leur financement par la municipalité. Pour mémoire, le montant attribué était de 20 € par élève de l'école maternelle et de 30 € par élève de l'école élémentaire.

Mme LAFOREST propose par conséquent au conseil municipal et en accord avec les membres de la Commission Enfance d'attribuer une subvention pour les sorties culturelles organisées par les enseignants pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire de DIZY :

- de 35 € par élèves, par classe et par année scolaire ;
- d'accorder un supplément de 50% de cette somme, à savoir 17€50 par élève de classe de CM2 et par année scolaire pour permettre un projet de fin de cycle de primaire plus conséquent.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'accorder une subvention maximale de 35 € par élève, par classe et par année scolaire, et ce, pour les sorties culturelles organisées par les enseignants pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire de DIZY. Cette participation financière municipale sera donc attribuée sur présentation de factures des enseignants dans la limite de 35 € maximum par élève, par classe et par année scolaire.*
- *d'accorder, pour la classe de CM2 une participation exceptionnelle supplémentaire de 50 % de la subvention ci-dessus nommée. Chaque élève de la classe de CM2 pourrait ainsi recevoir 17€50 supplémentaire attribués selon les mêmes critères que ci-dessus, pour un projet de fin de cycle primaire.*

D.2019.11 : Choix du prestataire pour le bulletin municipal 2019

Mme CHAUDRE, rappelle que, comme chaque année, il convient de procéder à une consultation pour l'impression du bulletin. Le cahier des charges a été établi par Aurélie BLEE, agent chargée de la communication à la Maison des Associations, 3 imprimeurs ont été consultés et ont fait les propositions suivantes :

Proposition de devis impression par parution pour le bulletin municipal de juillet et décembre 2019

PRESTATAIRE	Brochure A4 32 pages 1000 exemplaires	Feuillet 21x 27 cm 1000 exemplaires	Coût global HT
REVEIL de la MARNE	1 320,00 € HT	185,00 € HT	1 505,00 € HT
IMPRIM'ECLAIR	(non détaillé)	(non détaillé)	1 650,00 € HT
IMPRIMERIE DES MOISSONS	1 533,00 € HT	206,00 € HT	1 739,00 € HT

Mme CHAUDRE précise à l'assemblée qu'IMPRIM'ECLAIR s'engage sur un tarif valable uniquement pour la parution de juillet 2019. (*le tarif tient compte du cours du papier*)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- *de faire réaliser les impressions des bulletins municipaux de juillet et décembre 2019 par le prestataire REVEIL DE LA MARNE pour un montant de 1 505,00 € HT par parution soit un total de 3 010,00 € HT pour les parutions de juillet et décembre 2019.*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces qui découlent de cette délibération.*

D.2019.12 : Récupération de la part salariale de la RAFP due par les enseignants au titre de l'année 2018

Conformément au décret n°2004-569 du 18 juin 2004, la Direction Académique des services de l'Education Nationale de la Marne a fait parvenir à la municipalité par courrier en date du 21 février 2019, l'état récapitulatif des cotisations RAFP dues au titre de l'année 2018 par les enseignants ayant effectué des heures sur le service périscolaire municipal du soir. Cette cotisation compte une part patronale et une part salariale qui sont réparties à charges égales.

Il convient donc de récupérer la part salariale auprès des enseignants concernés pour un montant total de 85,19 € soit, pour Mme PIERROT Elodie 13,52 €, pour M. PIERROT Sylvère 22,34 €, pour Mme Christine VACONDIO 10,05 € et pour Mme VINOT Caroline 39,28 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'autoriser Mme le Maire à procéder à la récupération de la part salariale de la cotisation RAFP 2018 auprès des enseignants concernés, ayant effectué des heures sur le service périscolaire municipal du soir, pour un montant total de 85,19 € soit, pour Mme PIERROT Elodie 13,52€, pour M. PIERROT Sylvère 22,34 €, pour Mme Christine VACONDIO 10,05 € et pour Mme VINOT Caroline 39,28 €.*

D.2019.13 : Proposition de contrat d'entretien : cloches, horloge et paratonnerre de l'église

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de procéder à l'entretien annuel des cloches, de l'horloge et du paratonnerre de l'église. Actuellement c'est la société BODET qui assure cet entretien pour un montant annuel de 337,49 € HT (non compris l'entretien du paratonnerre). La Société SAS HAEZEBROUCK, qui avait installé le paratonnerre, nous a fait une offre pour l'entretien annuel au titre de l'année 2019 pour un montant de 140 € HT (y compris l'entretien du paratonnerre).

Au vu de la différence de tarif, il est proposé à l'assemblée de procéder à la dénonciation du contrat auprès de la Société BODET et ce, dès que possible.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat d'entretien électrique des cloches, de l'horloge et du paratonnerre de l'église auprès de la société SAS HAEZEBROUCK pour un montant de 140 € HT, en respectant le délai de dénonciation du titulaire en place.*

D.2019.14 : Fixation de l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de DIZY suite à la fermeture de la Trésorerie d'Ay –Champagne au 31 décembre 2018, est rattachée depuis le 1^{er} janvier 2019 à la Trésorerie d'Epernay. Comme chaque année il nous faut délibérer pour fixer le pourcentage de l'indemnité du receveur, pour service rendu à la collectivité.

L'arrêté interministériel du 16/12/1983 détermine les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor Public selon un taux compris entre 0% et 100%.

Pour mémoire, le conseil municipal avait fixé ce taux à 50% pour l'année 2018 pour Mme Nathalie AVART, Receveur de la Trésorerie d'Ay-Champagne.

Cette indemnité nominative serait versée à M. Alain GORLIER, Receveur de la Trésorerie d'Epernay, au titre de l'année 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 4 abstentions, 3 voix contre, décide :

- *de fixer le taux de l'indemnité de conseil du receveur à 100 %,*
- *de l'attribuer à M. Alain GORLIER, receveur de la Trésorerie d'Epernay*
- *de prévoir les crédits nécessaires au budget,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

D.2019.15 : Proposition de mise en place de l'application « panneapocket »

Mme le Maire informe l'assemblée qu'un dispositif dénommé appli panneapocket, « ma commune dans la poche » est proposé aux collectivités pour informer, prévenir, alerter la population dizycienne. Une appli simple et gratuite pour les habitants qui téléchargent l'application panneapocket sur App Store ou Google Play.

Cette application est déjà utilisée par des communes de la CCGVM, comme Tours sur Marne ou Val de Livre qui ont des retours très positifs.

Pour la commune de DIZY, l'adhésion à ce dispositif, calculé en fonction de la population, serait d'un montant de 180 € pour l'année 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 abstention, décide :

- *d'autoriser Mme le Maire à souscrire au dispositif de l'application « panneapocket » pour un montant de 180 € pour l'année 2019.*

D.2019.16 : Tableau général des amortissements de la commune

L'instruction budgétaire et comptable M14 a introduit dans la gestion des collectivités des procédures telles que l'amortissement des immobilisations et la tenue de l'inventaire, qui visent à améliorer la connaissance du patrimoine des collectivités et à permettre son renouvellement.

L'amortissement constate la dépréciation irréversible d'une immobilisation dans l'actif de la Commune, avec mise en place de crédits budgétaires en vue de son renouvellement, et se traduit par une dépense à la section de fonctionnement et une recette à la section d'investissement.

Pour rappel, Madame le Maire indique les types d'amortissement existant dans la comptabilité de la Commune :

- Amortissement des travaux d'hydrauliques du chemin de Reims : valeur 235 759,91 € réalisés en 2014, amortis sur 10 ans à partir de 2015,
- Amortissement de la subvention du CIVC : valeur 46 400 € amortie sur 10 ans à partir de 2015,
- Amortissement du tracteur CLAAS acheté en 2016 pour un montant TTC de 59 820 € qui par délibération D.2016.28 est amorti sur une durée de 10 ans et de façon linéaire à compter de 2017.

Ce tracteur a été équipé d'une lame achetée en 2015 pour un montant TTC de 4 056 € et amortie de façon linéaire sur 5 ans à compter de 2017, la lame étant un accessoire du tracteur faisant lui-même l'objet d'un amortissement.

Des équipements complémentaires à ce tracteur ont été achetés, et mis à l'inventaire, au budget 2017 : masse, broyeur, transpalette, pour un montant TTC de 10 080 € qu'il conviendrait d'amortir également, en tant qu'accessoires du tracteur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *de procéder à l'amortissement sur une période de 5 ans de façon linéaire des équipements complémentaires accessoires du tracteur, soit la masse, le broyeur et le transpalette, acquis en 2017 pour un montant TTC de 10 080 €,*
- *d'approuver le tableau récapitulatif, ci-dessous, pour rappel et pour une meilleure lisibilité, de tous les amortissements pratiqués dans la Commune :*

<i>Type de biens Et numéro d'immobilisation</i>	<i>Année de l'investis- sement</i>	<i>Montant TTC de l'investis- sement</i>	<i>Durée de l'amortis- sement</i>	<i>Annuité d'amortis- sement</i>	<i>Comptes d'imputation</i>	
					<i>Dépenses de Fonctionnement</i>	<i>Recettes d'investissement</i>
<i>Subvention du CIVC</i>	2014	46 400 €	10 ans de 2015 à 2024	4 640 €	13918	777
<i>Travaux d'Hydraulique chemin rural de Reims 2013.2152.01</i>	2014	235 759,91€ (235 515,77 € + frais d'enquête publique 244,14 €)	10 ans de 2015 à 2024	23 575 € (avec ajustement du montant en 2024)	6811	28152
<i>Lame du tracteur 2015-2188-8</i>	2015	4 056 €	5 ans de 2017 à 2021	811,20 €	6811	28188
<i>Tracteur CLAAS 2106.2182.1</i>	2016	59 820 €	10 ans de 2017 à 2026	5 982 €	6811	28182
<i>Masse /Broyeur /transpalette du tracteur 2017.2158.2</i>	2017	10 080 €	5 ans de 2019 à 2023	2 016 €	6811	28158

D.2019.17 : Approbation du rapport de la CLETC relatif à l'évaluation des charges liées au transfert de la compétence GEMAPI et fixation des attributions de compensation définitives de la CCGVM

La Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), obligatoire pour les EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique, doit se réunir à chaque transfert de compétences, et donc de charges, afin de fixer le montant d'attributions de compensation dont l'objectif est d'assurer la neutralité budgétaire et financière du transfert.

Les EPCI à fiscalité propre se sont vus transférer de plein droit, depuis le 1er janvier 2018, la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations, dite GEMAPI.

Par délibération du 31 janvier dernier, le Conseil Communautaire a pris acte des derniers travaux de la Commission fixant les montants des attributions de compensation suite à ce transfert et a approuvé les montants des attributions de compensation définitives proposées par ladite Commission.

Il appartient donc désormais à chaque assemblée municipale de se prononcer sur les transferts de charges évalués par la CLETC, dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport.

Les montants seront pleinement entérinés dès lors que la majorité qualifiée des conseils municipaux sera constatée.

Vu le Code Général des Impôts en son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°18-02 du 25 janvier 2018 portant fixation de montants provisoires d'attributions de compensation consécutivement au transfert de la compétence GEMAPI,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°19-08 du 31 janvier 2019 relative aux attributions de compensation définitives,

Vu le rapport définitif de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges, adopté à l'unanimité de ladite Commission réunie le 24 janvier 2019, puis notifié aux communes membres le 29 janvier suivant,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *de ne pas approuver les montants des attributions de compensation définitives proposés par la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges suite au transfert de la compétence GEMAPI, selon le rapport d'évaluation ci-après annexé, pour la commune de DIZY et ce, dans l'attente de précisions de l'étude sur la répartition règlementaire des ouvrages au regard de la Loi GEMAPI.*

Informations et questions diverses :

INFOS CONSEIL MUNICIPAL du 5 février au 12 mars 2019

CCGVM

Bureau communautaire : jeudi 28 février à AY-CHAMPAGNE

Conseil communautaire : vendredi 8 mars à AMBONNAY

EAU / ASSAINISSEMENT : contrôle de la qualité de l'eau le 21 février par Veolia au restaurant scolaire

ECLAIRAGE PUBLIC : question du transfert ou pas de la compétence au SIEM

TRANSPORTS:

- Copil ambassadeur des mobilités lundi 25 février avec les 3 EPCI, CCGVM, CCPC et CAECPC et les partenaires : la région Grand Est, l'Ademe, le Pays, le Département...

- Commission Transports le 11 mars

Commission subvention aux associations : mercredi 27 février à St-Imoges

CIAS : CA le 26 février

MJCI : sondage sur la communication rendu le 11 février

PETR : comité syndical le 30 janvier et un questionnaire est à rendre pour le 30 mars.

PNR : contact le 19 février pour signalétique des aires de covoiturage sur le territoire, installation en avril

SCOTER : Comité syndical le 26 février : présentation du rapport d'orientation budgétaire, présentation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et à l'Egalité des Territoires Grand Est SRADDET par le nouveau chargé de mission recruté.

Ce schéma est le résultat de 2 années de travail, il se veut intégrateur et prescriptif.

L'état des lieux de nos territoires révèle **3 défis majeurs** pour le Grand Est :

- Faire région : à toute échelle, renforcer les coopérations et les solidarités

- Dépasser les frontières pour le rayonnement du Grand Est
- Réussir les transitions de nos territoires

Les 30 objectifs de la stratégie se déclinent en 30 règles qui précisent la manière de les mettre en œuvre par les acteurs et documents ciblés réglementairement par le SRADDET à l'horizon 2050.

Les règles du SRADDET s'appliquent sur 5 grands domaines : le climat, l'air et l'énergie ; la biodiversité et la gestion de l'eau ; l'économie circulaire et la gestion des déchets ; la gestion des espaces et l'urbanisme ; les transports et la mobilité.

Ce schéma sera soumis à approbation par le SCOTER et les EPCI concernés font remonter leurs remarques, dont la CCGVM sous la forme d'une motion votée le 8 mars, afin que les communes conservent un potentiel de développement démographique et économique.

Musiques en Champagne : réunion mercredi 6 mars pour l'organisation du concert le 24 août à DIZY.

REUNIONS et INFORMATIONS DIVERSES

VNF : Voies Navigables de France réunion le 6 février à Château Thierry pour le schéma directeur de développement du tourisme fluvestre sur la Marne de Neuilly sur Marne à Mareuil sur Ay.

Visite périodique de la commission de sécurité salle des Fêtes le lundi 18 Février avec avis favorable

PLU Plan Local d'Urbanisme : Mr ROUALET réunion prévue le 8 avril 2019.

UNESCO : réunion de bureau le mardi 26 février à Epernay et CA le 5 mars à Reims

Cahier de doléances et de propositions : ouvert en mairie de DIZY depuis le Samedi 8 décembre 2018, à la demande de l'Association des Maires Ruraux de France, AMRF, suite aux manifestations des « gilets jaunes », a été remis par Mme le Maire en Sous-Préfecture d'Epernay le 21 février 2019.

Pays d'Art et d'Histoire PAH : réunion de travail le 6 février sur la programmation 2019 : « Histoire d'un soir » en juin et juillet à Vauciennes, Oeuilly, Le Mesnil sur Oger + « rendez-vous des Jardins » les 1^{er} et 2 juin + « Journées Européennes du Patrimoine » les 21 et 22 septembre.

Commission des impôts le 7 février

Réunion le 12 février avec le Maire de Magenta Mr. Madeline pour faire un courrier commun à nos sénateurs et notre député en complément de nos réponses à la consultation des élus locaux lancée le 21 janvier 2019 à l'initiative du Président du Sénat, Gérard LARCHER, sur la sécurité des ponts. Date limite de réponse fixée au 28 février 2019. Pour mémoire le pont enjambant le canal latéral à la Marne, reconstruit en 1949 par l'Etat, dont l'entretien du dessous incombait à Voie Navigable de France VNF, propriété de l'Etat jusqu'au déclassement de la RN 20151 et son reclassement dans les domaines communaux en décembre 2013.

ASA : réunion en sous-préfecture le 13 février 2019 : un point est fait avec les services sur la répartition au regard de la loi GEMAPI des ouvrages entre l'EPCI et l'ASA au regard de la disparition imposée par le Préfet du SIVU qui regroupait les communes de Champillon, Dizy, Hautvillers et St-Imoges pour la gestion de l'hydraulique du bassin versant commun.

Boucles de la Marne organisées le 26 mai 2019 : passage à DIZY et demande de l'organisateur de bénévoles signaleurs dans les villages traversés : document d'inscription mis en ligne sur le site de la commune.

Réunion avec le service publicité de la DDT pour une réflexion sur la mise en place d'une signalisation d'intérêt local SIL et points informations le mardi 26 février, à prévoir au budget 2019.

Réunion Gendarmerie bilan 2018 avec les élus du secteur le mercredi 27 février à Dizy. Les accidents sont essentiellement liés à l'alcool et à la vitesse et touchent principalement des 2 roues (motos et cyclos). La délinquance avec atteinte aux biens, violences physiques et escroqueries sont en hausse ainsi que les vols de véhicules. Sur DIZY 95 interventions dont 24 de nuit pour l'année 2018. Pour information chaque intervention représente environ 40 minutes. Face à la recrudescence des tentatives/ et cambriolages, les référents de la Participation Citoyenne, ont reçu un mail de la Gendarmerie le 7 mars, pour faire appel à leur vigilance active.

Réunion en sous-Préfecture le mercredi 27 février : organisation du Rallye des vins de Champagne les 22, 23 et 24 mars avec les maires de l'ensemble des communes traversées et communes étapes.

Un **Grand Débat** a été proposé à EPERNAY au Palais des Fêtes, le 7 mars 2019, l'occasion pour les habitants de DIZY de rencontrer notre député Monsieur Eric GIRARDIN.

Réunion le 12 Mars à DIZY avec le Département pour l'organisation du **Tour de France de passage à DIZY le lundi 8 Juillet 2019.**

TRAVAUX

Travaux AD'AP lot serrurerie réalisation des rampes pour l'école maternelle pendant les vacances scolaires de février

11 février : Intervention société Froid et Cuisson Champenois FCC sur le fourneau de la salle des fêtes pour changement du thermostat de régulation et de 2 manettes.

Passage de la balayeuse société BRM initialement prévu le 5 février et reporté au 15 février

PROJET STADE/SALLE SOCIOCULTURELLE

- Etudes de faisabilité géothermie en cours, réunion sur site le 10 janvier 2019 pour les forages avec la société Antéa Group réalisés fin février par la société Raffner.

- dépôt du permis de construire pour instruction par les services de l'Urbanisme le 12.12.2018. Il est soumis aussi à instruction par le SDIS et à la Commission accessibilité.

- Commission travaux sur le projet le jeudi 7 février

- Réunion dans les locaux de Gnat à Reims le jeudi 28 février en présence des architectes

PROJET rue de REIMS : Choix du SPS en cours, validation des documents en cours.

Réunion à AY le 21 février au sujet du talus de la D1 : pour travaux à prévoir avec les 2 ASAs concernées, les propriétaires riverains le Département, la Chambre d'Agriculture et les Grandes Maisons riveraines sur la stabilisation du talus à la sortie de DIZY : Jérémy Miroir, expert environnemental, expose son diagnostic et donne des conseils pour un aménagement relevant du génie végétal respectant les enjeux floristiques, les aspects paysagers, ainsi que les enjeux de sécurité des usagers de la D1, ainsi que des usagers du chemin viticole au-dessus.

Intervention de la société SOREM le jeudi 7 mars sur la sous station de chauffage de la Salle des Fêtes, la température de consigne n'étant plus atteinte, comme signalé par les associations utilisatrices.

ENFANCE

ALSH de février 1^{ère} semaine des vacances : thème « Les 12 travaux des Gaulois » avec 16 enfants inscrits

+ contrôle sur site par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, DRDJSCS, le mercredi 13 février.

Commission Enfance : lundi 04 mars 2019

Crèche municipale « Les Canaillous » :

- commission attribution de places en crèche lundi 25 février
- organisation du remplacement d'une auxiliaire puéricultrice en demande de mi-temps thérapeutique en concertation avec la Directrice.
- Contrôle CAF sur PSU (Prestation de Service Unique) les 6 mars en Mairie et 7 mars en crèche

Ecoles maternelle et élémentaire : réalisation des rampes intérieures et extérieures aux normes PMR par la société BABE.

ADMINISTRATION

Pour mémoire, réunions hebdomadaires les lundis pour les services enfance et administratif, mercredis pour les services communication et médiathèque, et vendredi pour les services techniques et espaces verts.

Delphine Le Guen a formulé sa 5^{ème} demande de disponibilité de 6 mois pour convenances personnelles (avis de la CAP du 26.02.19 non connue à ce jour).

RDV avec M. Alain GORLIER, Trésorier de la Trésorerie d'Epervain dont DIZY dépend à nouveau depuis le 1^{er} janvier 2019, suite à la fermeture de la Trésorerie d'Ay-Champagne, le 6 février.

Mise en place du Règlement Général de la Protection des Données RGDP par SEGILOG au sein de la commune de DIZY mardi 19 février 2019 (cf D. 2018.32 du 5 juin 2018 proposant la mutualisation avec le CDG 54)

Commission des finances le 5 mars

Commission Administration à prévoir.

Formation à la Manipulation des extincteurs : le 9 Mars 2019 au matin pour 13 agents à la MDA

VIE LOCALE/ COMMUNICATION

Commissions d'Attributions de Logement : Plurial Novilia : 18 février et 4 mars

AG de l'Ablette de MAGENTA (association de pêche, partenaire privilégié pour l'encadrement des sorties pêche organisées au sein de nos ALSH) le samedi 9 février

Comité de Jumelage : invitation d'un groupe de viticulteurs pour octobre 2019 reçue le 18 février

Bibliothèque: le 20 février, installation du listing des catalogues de prêts en ligne 2019 par le prestataire C3rb, mandaté par la Bibliothèque Départementale de la Marne BDM.

Aide à Domicile : ADD : vente de primevères samedi 2 mars

Amicale des Parents d'Elèves : Carnaval samedi 2 mars après midi

Histoires de Rythmes : Repas dansant samedi 2 mars à la salle des fêtes

MDA : Vernissage de l'exposition « Cosmos » de Jean-Luc BREDA vendredi 8 mars

Association Véronèse : AG mercredi 27 février et Salon Veron' Art dimanche 10 mars à la salle des fêtes

Association fanfare Dom Pérignon : fête ses 50 ans à Hautvillers dimanche 10 mars

Proposition de l'Association de la Prévention Routière : animation intergénérationnelle sur DIZY sur le thème « Restons Mobiles » pour sensibiliser la population aux risques routiers et au code de la route dont la date reste à définir.

Mme le Maire donne la parole aux élus présents.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire lève la séance à 23 h.



Madame le Maire,
Barbara NAVEAU



Mme la secrétaire de séance
Christiane BOUTHORS

